



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction des Affaires Juridiques

Narbonne, le 11 décembre 2024

## **AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE NARBONNE SUITE A UNE CANDIDATURE SPONTANEE**

La Ville de Narbonne a reçu une candidature spontanée d'une société qui a manifesté son intérêt pour occuper une dépendance du domaine public située sur le port de plaisance de Narbonne Plage, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> en vue d'une activité de stockage et de l'implantation d'un container-atelier de maintenance de matériel nautique et portuaire.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Narbonne pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

**Objet de l'occupation** : surface à quai de terre-plein située près du parking Brossolette au niveau du Chenal des Exals, d'une superficie de 200m<sup>2</sup>

**Nature de l'activité proposée** : Stockage et maintenance de matériel nautique et portuaire.

**Durée de l'occupation** : 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> février 2025.

**Tous les travaux et aménagements nécessaires à l'installation de l'activité seront à la charge exclusive de l'occupant.**

**Redevance** : Le titulaire devra verser une redevance au Port de Plaisance de Narbonne Plage, en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public portuaire. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui lui est procuré du fait de l'occupation du domaine public. A titre indicatif, au 1er janvier 2025, le tarif annuel applicable selon la grille tarifaire du Port est fixé à 2 € TTC/m<sup>2</sup>/mois.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Le dossier de présentation de l'activité proposée notamment :
  - Plan d'implantation
  - Détail de l'activité :
  - Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;
  - Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
  - L'expérience professionnelle

**Critères de sélection :**

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, nature du matériel : 70%
- L'expérience : 30%

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la Ville de Narbonne (<http://www.narbonne.fr>) et restera en ligne jusqu'au 31 décembre 2024.

Les renseignements complémentaires sont à demander à la Ville de Narbonne auprès de :

Mairie Annexe de Narbonne-Plage  
Cité administrative  
4 avenue du Théâtre  
11100 Narbonne-Plage  
Tél. 04 68 49 82 03

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 31 décembre 2024 sous pli à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné pourra lui être délivré.